

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES**  
**PUBLICS/SECTEUR FINANCES**

**ARR2023\_0386**

**ARRÊTÉ**

**OBJET : CESSATION DE FONCTION DE STÉPHANIE CLARISSOU EN QUALITÉ DE MANDATAIRE SUPPLÉANT DE LA RÉGIE DE RECETTES AUPRÈS DU SERVICE CULTURE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n° 96-03 en date du 9 janvier 1996, modifié par l'arrêté n° 02-06 en date du 4 février 2002 et par décisions n° D07-164 du 18 octobre 2007 et D11-26 du 3 février 2011, portant création de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU la décision n° DEC2021\_0047 en date du 25 mars 2021 portant avenant n° 1 à la régie de recettes auprès du service Culture,

VU la décision n° DEC2022\_0109 en date du 11/08/2022 portant avenant n° 2 à la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n° ARR2021\_0086 en date du 12 avril 2021 portant nomination de Madame Stéphanie CLARISSOU en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n° ARR2022\_0416 en date du 27 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Régis MAKSUD en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 novembre 2023,

1/2





Qualité : Maire de Noisiel  
 Date de signature : 09/11/2023  
 Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Fait à Noisiel,

Le mandataire suppléant  
 Stéphanie CLARISSOU  
 (Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*

Le régisseur titulaire  
 Régis MAKSUD  
 (Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*

Le comptable public assignataire  
 Jean-Michel REMONGIN  
 Pour avis conforme du 6 novembre 2023

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- aux intéressés,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel ;
- Monsieur le comptable public assignataire ;

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

**ARTICLE 1 :** Il est mis fin aux fonctions de Madame Stéphanie CLARISSOU en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du service Culture.

**ARRÊTE**

**CONSIDERANT** le recrutement de Madame Maryline BURCKLE en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du service Culture,

**VU** l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 7 novembre 2023,